



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-791

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2022

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet**

75-2022-11-07-00003 - Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie Amendes Paris 2ème Division - (5 pages)	Page 3
75-2022-11-07-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE Paris 1er - (3 pages)	Page 9
75-2022-11-07-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE Paris 2ème - (2 pages)	Page 13

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-11-07-00003

Arrêté portant délégation de signature -  
Trésorerie Amendes Paris 2ème Division -



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction générale des Finances publiques**  
**Direction régionale et départementale**  
**des Finances publiques de Paris**  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PARIS AMENDES 2EME DIVISION  
15 RUE MARYSE HILSZ  
75020 PARIS

PARIS LE 07/11/2022

## *PROCURATION SOUS SEING PRIVE*

### **donnée par un comptable à ses fondés de pouvoirs temporaires ou permanents**

Le Chef de Poste soussigné, MME Isabelle SCHOEN ,**chef de service comptable** en charge du Centre des finances publiques de Paris Amendes, 2ème Division

### **DÉCLARE**

Constituer

**1- pour ses mandataires généraux et permanents** désignés dans le tableau ci-joint portant date de la procuration

entendant ainsi donner aux personnes désignées le **pouvoir de gérer et administrer, pour elle et en sa qualité de responsable de la Trésorerie amendes de Paris 2ème Division , et plus particulièrement de :**

- opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;
- recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;
- exercer toutes poursuites ;
- acquitter tous mandats ;
- exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- donner ou de retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges ;
- fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon ;
- le représenter auprès des Agents de l'administration des Postes pour toutes opérations, et d'agir en justice.

En conséquence, **pour ce mandat général et permanent**, leur donner pouvoir de passer tous actes d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie amendes de Paris 2ème Division.

**2- pour ses mandataires spéciaux** désignés dans le tableau ci-joint portant date de la procuration

entendant ainsi transmettre aux personnes désignées tous les pouvoirs suffisants pour qu'ils puissent, sans son concours, mais sous sa responsabilité gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Il en est de même en ce qui concerne la délivrance de quittances ou de mainlevées pour les agents participant à l'accueil du public, qu'il s'agisse des mandataires spéciaux ou des autres agents limitativement énumérés à la fin du tableau annexe.

**PRENDRE** l'engagement de ratifier tout ce que ses mandataires auront pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Paris le 07/11/2022

Chef de services comptables

Signé

Isabelle SCHOEN

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE PARIS AMENDES 2EME DIVISION**

**ANNEXE à la procuration sous seing privé**

**LISTE DES MANDATAIRES GENERAUX ET PERMANENTS**

NOM ET PRENOMS DES MANDATAIRES
LIGNAC Karine
BUIS Marie-José
VENNER Fatima
ARBAN Philippe
KOUANDA MADINGOU Omer
BERGOT Yann

**LISTE DES MANDATAIRES SPECIAUX**

SECTEUR	NOM ET PRENOMS DES MANDATAIRES	
SECRETARIAT et ANV	LANTERI Marie-Pierre	Signent tous les documents nécessaires au fonctionnement de leur mission
	LE MEN Patrick	
	LE GUILCHER Yannick	
	BACH Alexandra	
	DANTON VENUS Liliane	
	HERY Daphné	
CONTENTIEUX ET RELATIONS	NABEYRAT Julie	
HUISSIERS et GRANDS COMPTES	NISICE Laura	Signent tous les documents nécessaires au fonctionnement du secteur
	AYRAL Alizée	
	LECHEVALIER Rémy	
	LUCAZEAU Nina	
	SADAY Eric	
	SENTIS Bettina	

DELAIS et REMISES GRACIEUSES	BERNARD Marie-line	Signe tous les documents nécessaires au fonctionnement du secteur
	COUTURIER Corinne	
	GRACIEUX Emmanuel	
	HENNEBELLE Sophie	
	JACQUELINE David	
	PAGNON LOUIS	
	JORET Philippe	
COMPTABILITE et PAIEMENTS	AUBERT Christine	Signent tous les documents, y compris comptables, nécessaires au fonctionnement de la cellule comptabilité
	BESNIER Jeremy	
	BURLLOT Marie Dominique	
	IAFARE Yoane	
	STIFANICH Sabine	
	FOE André	
	FREITAG Gilles	
	MICHAUD Thierry	
DEBITEURS PUBLICS LOUEURS	MANINI Marianne	Signent tous les documents nécessaires au fonctionnement du secteur
MAILS ET COURRIERS	BLOT Régis	Signe les réponses aux courriers et mails des débiteurs.
	BOUAKAZ Djamel	
	BOULOUKBACHI Sabrina	
	CORVO Celia	
	DIALLO Ramata	
	JOLY Catherine	
	MOWELO NDOUWE Gaston	
	ROUJEL Tarik	
	SILVESTRE Jessica	
	TALLON Ludovic	

RG A L'ACCUEIL	AGENTS ASSURANT L'ACCUEIL	1- <b>REMISE DES MAJORATIONS</b> si compte n'excède pas 2 000€
ACCUEIL /CAISSES	AGENTS ASSURANT L'ACCUEIL	DELIVRANCE DE QUITTANCES
ACCUEIL/ TOUS GUICHETS	AGENTS ASSURANT L'ACCUEIL	DELIVRANCE DE MAINLEVEES SI PAIEMENT TOTAL

**le mandant**

**Isabelle SCHOEN**

**Signé**

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-11-07-00001

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
Paris 1er -



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS

1<sup>er</sup> arrondissement

13 rue de la Banque  
75111 Paris Cedex 02



Paris, le 07/11/2022

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Xavier HUMBERT, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 1<sup>er</sup>

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

- Mme DJIGO Aissata, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 1<sup>er</sup>,

-et, en cas d'absence concomitante du comptable et de son adjointe, à :

\* Mme DIAS-PEREIRA Maria, inspectrice des finances publiques,

\* Mme SAUVEBOIS Sylvie, inspectrice des finances publiques,

\* M JEAN-MARIE-DESIREE Wilfried, inspecteur des finances publiques,

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme DIAS-PEREIRA Maria

Mme SAUVEBOIS Sylvie

M JEAN-MARIE-DESIREE Wilfried

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme ADJADJ SYLVIE

Mme BAR PASCALE

M BENAMARA RAOUF

Mme COTELLE VIRGINIE

M CROS MICHEL

M GADRET MATTHIAS

M GOMBERT MICHAEL

M MARECHAL Pascal

M PRIBILE FRANCK

Mme VIC FRANCOISE

Mme VILLEFRANQUE KARINE

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M ABID Lounes

M BENSALÉM Yacine

M BRUNET Benoit

M KIROUAC Arnaud

M LE BOUILLE Jean-Louis

M LE FLANCHEC Olivier

Mme SANTOS Magali

M ROUVE BENJAMIN

### **Article 3**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 € ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme DIEZ ANGELE

Mme DOUET MARIE-NOELLE

M DAGOLDI Nicolas

### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

À Paris, le 07 novembre 2022

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Signé

Xavier HUMBERT

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-11-07-00002

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
Paris 2ème -

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Xavier HUMBERT, responsable intérimaire du service des impôts des entreprises de Paris 2ème,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à

- Mme LEBORDAIS Claude, inspectrice divisionnaire hors classe adjointe au responsable du SIE Paris 1<sup>er</sup>,

et en cas d'absence concomitante de la comptable et de son adjointe, à

- Mme ASTARICK Cécile, inspectrice

- M.NOWACZYK Jean-François, inspecteur

- M.KULIK Olivier, inspecteur

à l'effet de signer:

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 76 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ASTARICK Cécile NOWACZYK Jean-Francois KULIK Olivier	inspecteur	15 000 €	10 000 €
DESPLANCHES Olivier POENARU Annie SAMSON Philippe SEJOURNE Bruno TONNET Marie MILLIERE-DUCROQ Céline BOURG Laurence CASTELLS Jean-Luc GILLES Yoann GRAU Jean-Francois LALANDE Jérôme MARCHAND Sylvain MARTIN Muriel NICOLI Charlotte AMOUREUX Yannick BOYER Damien BUCZEK Martine HODOT Mélanie RIOU Sébastien EL HARCHAQUI Miloud	contrôleur	10 000 €	8 000 €
NOEL Joel AH-PINE Lina	Agent	2000	2000

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises

signé

Xavier HUMBERT